



Plusieurs parkings, payants ou non, sont situés sur la commune de Périgueux. L'ensemble du parc de stationnement payant est géré par la société Indigo Park.

[Les parkings souterrains \(http://perigueux.fr/perigueux-au-quotidien/deplacements-et-stationnement/le-stationnement-a-perigueux/675-parkings-et-voirie.html#c873\)](http://perigueux.fr/perigueux-au-quotidien/deplacements-et-stationnement/le-stationnement-a-perigueux/675-parkings-et-voirie.html#c873)

[Le stationnement payant en voirie \(http://perigueux.fr/perigueux-au-quotidien/deplacements-et-stationnement/le-stationnement-a-perigueux/675-parkings-et-voirie.html#c5304\)](http://perigueux.fr/perigueux-au-quotidien/deplacements-et-stationnement/le-stationnement-a-perigueux/675-parkings-et-voirie.html#c5304)

[Paybyphone, une application pour payer le stationnement de surface \(http://perigueux.fr/perigueux-au-quotidien/deplacements-et-stationnement/le-stationnement-a-perigueux/675-parkings-et-voirie.html#c5303\)](http://perigueux.fr/perigueux-au-quotidien/deplacements-et-stationnement/le-stationnement-a-perigueux/675-parkings-et-voirie.html#c5303)

LES PARKINGS SOUTERRAINS

Les trois parkings souterrains de Périgueux (Montaigne, Francheville et Théâtre), totalisent 1700 places, dont 1400 relèvent d'un abonnement. Le tarif mensuel pour un abonnement est de 60 euros (32 euros pour un 2 roues) : ce tarif est dégressif en fonction de la durée de l'abonnement choisi.









Le site [parkindigo.fr](https://fr.parkindigo.com/parkings/perigueux-france) permet de localiser les parkings souterrains de la ville et de réserver des abonnements directement en ligne (<https://fr.parkindigo.com/parkings/perigueux-france>), (mensuels, trimestriels ou annuels).

LE STATIONNEMENT PAYANT EN VOIRIE

La loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) applicable au 1er janvier 2018 modifie notamment le stationnement en voirie et en confie la gestion aux communes, et non plus à l'État.

Pour le stationnement payant en voirie, les principaux changements concernent les tarifs (**les 20 premières minutes deviennent gratuites**) et "l'amende pénale" (17 € / 33 € majorée) qui se transforme en "**forfait de post-stationnement - FPS**" (15 €, 35 € si FPS non réglé dans les 5 jours).

Pour mémoire, ce qui ne change pas : le stationnement en voirie reste gratuit entre 12 h et 14 h, le soir après 18 h 30, les samedis après-midi, les dimanches et les jours fériés.

LE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE AUJOURD'HUI :	À PARTIR DU 1 ^{ER} JANVIER 2018 :
 Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE gestion par l'État	 PÉRIGUEUX Communauté PÉRIGORD gestion par la Ville
 "paiement du stationnement"	 "redevance d'occupation du domaine public"
 Temps maximum autorisé : 2 h • 20 min : 0,30 € • 1 h : 1 € • 2 h : 2 €	 Temps maximum autorisé : 2 h 30 • 20 min : GRATUIT • 1 h : 1,20 € • 2 h : 2,40 €
 "amende pénale" EN CAS DE NON PAIEMENT OU DE DÉPASSEMENT : 17 € (33 € majorée)	 "Forfait de post-stationnement (FPS)" EN CAS DE NON PAIEMENT : 15 € (35 € si FPS non réglé dans les 5 jours) EN CAS DE DÉPASSEMENT : 15 € moins la somme déjà acquittée dans l'horodateur (35 € moins la somme déjà acquittée dans l'horodateur, si FPS non réglé dans les 5 jours)

(<http://perigueux.fr/typo3temp/pics/9506294068.jpg>)

PAYBYPHONE, UNE APPLICATION POUR PAYER LE STATIONNEMENT DE SURFACE

Pour le stationnement payant de surface, en plus des moyens de paiement traditionnels, les automobilistes ont la possibilité d'utiliser

leur smartphone :

- ➡ En téléchargeant l'application gratuite Park Indigo (iPhone (<https://itunes.apple.com/fr/app/paybyphone/id448474183?mt=8>) ou Android (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.paybyphone&hl=fr>)) ou en se connectant sur le site [paybyphone.fr](https://www.paybyphone.fr) (<https://www.paybyphone.fr>).
- ➡ Il est également possible d'appeler le numéro dédié (01 74 18 18 18), selon les indications décrites sur l'étiquette accolée à l'horodateur le plus proche.

Lors de la première utilisation, l'utilisateur doit se munir d'une carte bancaire et du numéro d'immatriculation de son véhicule. Cette démarche est faite une seule fois pour toutes les villes équipées.

Afficher la [carte du stationnement à Périgueux](https://perigueux.geomatika.fr/public/perigueux/perigueux_internet_gd_format.phtml?viewer=91) (https://perigueux.geomatika.fr/public/perigueux/perigueux_internet_gd_format.phtml?viewer=91).

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-toutes-les-cartes-de-la-ville.html))

DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/vos-droits-et-demarches/560-la-mairie-a-votre-service.html))



23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville
> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)